



Agression "volontaire " sur mon ascendant

Par **Maman du 03**, le **27/08/2017** à **23:43**

Bonjour j ai 17 ans je suis maman d un petit de 8 mois et j ai été émancipé en octobre 2016 j aimerait savoir si possible quel est le risque pour une convocation devant le juge des enfants pour avoir "volontairement "agressé ma mère avec une incapacité totale à travailler supérieure à 8 jours sachant qu au moment des faits je n avais que 15 ans et que ça fait deux ans que ça c est passé.

Je tiens à dire réellement ce qui c est passé ce soir là je avais réellement besoin que ma mère soit là pour me soutenir et être à l écoute j étais triste de ne pas être avec mon compagnon je lui ai demandé si elle pouvait venir dans ma chambre pour que je lui parle elle a donc accepté mes sa compagne car ma mère est homosexuelle était opposé elle a ordonné ma mère à revenir se coucher donc à ce moment là j ai prononcé que je comprends que ça soit sa femme mes moi je suis sa fille et j ai besoin d elle elle n était pas d accord et ma mère m a frappé je me suis défendu contre la compagne de ma mère qui m'a mis dans une colère et c'est en allant que ma mère a voulu nous séparer et la conséquence c est ma mère qui a pris et ça retombe sur moi cette histoire